l'examen de ces dossiers; ils sont ensuite automatiquement communiqués au demandeur en conformité avec les délais prescrits par la loi.

- Doit collaborer immédiatement aux enquêtes amorcées à la suite de plaintes officielles déposées auprès du commissaire à l'information ou du commissaire à la protection de la vie privée.
- Doit répondre aux demandes de la Cour fédérale.

CONTACTS

Barbara Richardson Directrice Bureau: 992-1487

Ivan Rashid Directeur adjoint Bureau: 944-2435

Helen Rodney Agente principale Bureau: 996-5254

Site Web: http://www.dfait-maeci.gc.ca/dfait/accessinfo-f.asp

